

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 5 avril 2023

Afférents au CM : 15

L'an deux mille vingt-trois, cinq avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 14 Convocation du 30 mars 2023

Présents : Mme ADAM Marie-Madeleine ; M. BEGUIN Jean-Marc ; Mme BEGUIN Sandrine ; M. CREPIN Jean-Paul ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa ; M. MAUDUIT Cédric ; Mme NEUBARTH Kirsten ; Mme PETIT Séverine ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absents : M. James GUILLEPAIN.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Mme Léa MARQUES DE OLIVEIRA.

DELIBERATION 2023-24 : MODIFICATION DES DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DU BASSIN Versant CHAMPILLON – DIZY – HAUTVILLERS - SAINT IMOGES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020, après les élections, le conseil municipal a nommé 2 titulaires et 2 suppléants pour représenter la commune au sein du syndicat du bassin versant Champillon-Dizy-Hautvillers-Saint Imoges.

Le 25 mai 2020, le conseil municipal avait décidé de nommer :

Titulaires :

- M. Cédric MAUDUIT
- M. Jean-Paul CREPIN

Suppléants :

- M. James GUILLEPAIN
- M. David LEPICIER

Monsieur James GUILLEPAIN ne pouvant plus assumer son rôle de suppléant, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'il soit remplacé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de remplacer Monsieur James Guillepain par Monsieur Jean-Marc BEGUIN comme suppléant du SIVU.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN